

Réduction d'impôts en faveur  
des bénévoles

## Réduction d'impôts en faveur des bénévoles

- Les frais doivent être engagés :
  - Dans le cadre d'un activité bénévole
  - En l'absence de toute contrepartie pour le bénévole
  - Seuls les dirigeants et entraîneurs bénévoles

# Réduction d'impôts en faveur des bénévoles

Conditions à remplir :

-> Pour le Bénévole :

- Présenter des justificatifs
- Renonciation expresse du remboursement

-> Pour le club :

- Comptabiliser les frais
- Etablissement d'un reçu

**Justificatifs : détails du nombre de km + date + objet du déplacement**



**« je soussigné M... certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les laisser à l'association en tant que don »**



**Comptabilisation des frais et des dons dans les comptes de l'association**



**Délivrance du reçu fiscal des dons**

**Le bénévole**

**Le club**

Nom de l'Association :

## DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES

Mois :

Nom et prénom du bénéficiaire :

Adresse :

Véhicule utilisé : - Marque et type :

- N° d'immatriculation :  
;

- Puissance fiscale :

Date	Objet de la mission	Lieu de départ	Lieu d'arrivée	Kilomètres parcourus	Frais divers
				TOTAL Kilomètres Indemnité Kilomètre <b>TOTAL</b>	

Signature du DEMANDEUR

Signature du TRESORIER

**TOTAL GENERAL**

Paiement : - Mode : Virement/Cheque postal/Espèces  
- Date :

**Reçu d'œuvres**  
(Articles 200 et 238 bis du Code général des impôts)

Numéro d'ordre du reçu  
\_\_\_\_\_

**Bénéficiaire des versements**

Nom ou dénomination :

Adresse : .....  
N° ..... Rue ..... Commune .....  
Code postal .....  
Objet : .....

**Cochez la case concernée (1) :**

Œuvre ou organisme d'intérêt général.

Fondation d'entreprise.

Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du ..... publiée au Journal Officiel du .....  
Musée de France

Association culturelle ou de bienfaisance autorisée à recevoir des dons et legs par décision en date du délivrée par le préfet de .....  
Etablissement d'enseignement supérieur ou artistique privé, à but non lucratif, agréé par décision en date du .....

Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement.  
Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises.

Association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du .....

Etablissement public des cultes reconnu d'Alsace-Moselle.

Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)

Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals (2)

**Donateur**

Nom :

Adresse : .....  
Code postal ..... Commune .....

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

Somme en toutes lettres : .....

Date du paiement : .....

Mode de versement :

Numéraire

Chèque ou virement

Autres (3)

Date et signature  
\_\_\_\_\_

**Cocher ces 2 cases**

- (1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme  
(2) dons effectués par les entreprises  
(3) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils ne demandent pas le remboursement

# Réduction d'impôts en faveur des bénévoles

## • Avantages Fiscaux

- 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable
- Les derniers barèmes forfaitaires s'élèvent à :
  - 0,304 € / km pour les voitures
  - 0,118 € / km pour les deux roues

**Ex : 1 bénévole fait 2 000 km par an avec sa voiture pour le club**

**Cas 1 : le club rembourse les frais kilométriques sans profiter du système de réduction d'impôts**

**Le club rembourse 0,15 € du km à tous ses bénévoles**

**Le bénévole touchera donc :**

$$2\ 000 \times 0,15 = 300 \text{ €}$$

**Cas 2 : le club profite du système de réduction d'impôts**

**Justificatifs + renonciation comptabilisation + reçu**

**Le bénévole inscrit sur la feuille d'impôt :**  
 $2\ 000 \times 0,304 = 608 \text{ €}$

**Donc réduction d'impôts de :**  
 $608 \times 66\% = 401 \text{ €}$

**Le club enregistre une dépense de :**  
 $2\ 000 \times 0,15 = 300 \text{ €}$

**Pour le club : Dépense de 300 € et Recette de 300 € (dons)**  
→ Opération blanche

Avec ce système,  
le club et le bénévole  
sont « gagnants »

Le club de 300 €  
et

Le Bénévole de 101 €